



Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

Projet de délibération

Objet. : Attribution de subventions du SCAS aux associations

**Le Conseil d'Administration
adopte la délibération suivante :**

Le conseil du SCAS du 4 octobre 2012 a approuvé les propositions d'attributions de subventions suivantes votées dans le budget 2013 (6 pour 4 abstentions)

- Subvention au Comité d'action sociale pour l'année 2013 : 35 000 €
- Subvention à l'association sportive des personnels pour l'année 2013 : 2 800 €
- Subvention à la Fédération nationale des comités d'action sociale, culturelle et sportive pour l'année 2013 : 810 €